



**DURÉE**

Une demi-journée (3h)



**DATE(S)**

à définir



**HORAIRES**

à définir



**LIEU**

à définir

# Les Lignes Directrices de Gestion



## OBJECTIF

**A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :**

Comprendre les objectifs des lignes directrices de gestion (LDG) et les attentes du législateur  
Connaître les contenus des LDG à intégrer et adapter à sa politique "ressources humaines"  
Identifier les éléments existants au sein de sa collectivité à partir desquels construire ses LDG  
Connaître les règles de procédures, de publicité et de communication des LDG



## PUBLIC VISÉ

Maire, DRH, gestionnaires RH, secrétaires de mairie, DRH, DGS, RRH, responsable de service, élus



## PRÉREQUIS

Disposer des connaissances de base en matière de gestion des carrières et d'un compte sur le portail d'applications CDGFPT88



## CONTENU

La portée juridique des lignes directrices de gestion  
Les éléments à prendre en compte dans les critères relatifs à l'avancement et la promotion  
Les risques juridiques de certains critères : critères illégaux et discrimination  
Les obligations en matière de consultation et de communication



## MOYENS

### Moyens pédagogiques :

Apports théoriques / Échanges de pratique / Mise en pratique sur le portail LDG du CDGFPT88

### Moyens techniques :

Salle équipée, ordinateurs avec accès internet, vidéoprojecteur, paperboard

### Moyens d'encadrement :

Responsable Instances Paritaires

### Moyens permettant le suivi et l'évaluation de la formation :

#### *Suivi de l'exécution :*

Signature de la feuille d'emargement par 1/2 journées

#### *Évaluation et certification le cas échéant :*

Réalisation des LDG via le portail du CDGFPT88  
Questionnaire de satisfaction  
Attestation de fin de formation



## MODALITÉ DE DÉROULEMENT

En présentiel